

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2026

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

30 juin 2026

Date de la réunion :

9 juillet 2026

L'An deux mil vingt six **le 9 juillet à 14h30**, le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Eric MARTELLIERE

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Laurent ALLANIC, Laurent AUGER, Annick BARRÉ, Marie-Pierre BEAU, Pascal BIOULAC, Franck BOITEL, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Stella COCHETON, Corinne GARCIA, Michèle GAUTHIER, Pascal HUGUET, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Nicole JEANTHEAU, Jean-François LAHAYE, Catherine LHÉRITIER, Sabine MARTIN, Joël MARQUET, Eric MARTELLIÈRE, Philippe MERCIER, Jean-Marc MORETTI, Claude NAUDION, Pascal NOURRISSON, Charles RICHARDIN, Mourad SALAH-BRAHIM, Guillaume SAVEUSE

Titulaire excusée : Annie LEVAUX

Suppléant : Jean-Pierre RABUSSEAU

Pouvoirs à partir de 15h35 :

Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Pascal HUGUET
Philippe MERCIER a donné pouvoir à Charles RICHARDIN
Pascal BIOULAC a donné pouvoir à Joël MARQUET

Nicole JEANTHEAU a été désignée secrétaire de séance.

N°35.2026

(Rapporteur : M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

Objet de la délibération :

Administration Générale

Détermination de l'ordre des Vice-Président.e.s du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher pour le remplacement du Président en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance de poste

Le Président, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, rappelle que l'ordre d'élection des Vice-Présidents ne détermine pas un tableau permettant de définir le rang des élus pour le remplacement du Président du Centre De Gestion : en effet aux termes de l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Conseil d'Administration doit donc déterminer expressément l'ordre dans lequel les Vice-Présidents peuvent être appelés à remplacer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ou de vacance de poste.

Considérant les disponibilités respectives de chacun des Vice-Président.e.s, le Président propose de déterminer l'ordre de remplacement.

Les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **de déterminer** l'ordre de remplacement du Président par les Vice-Président.e.s :

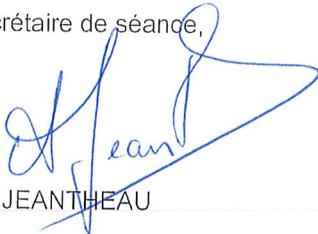
- Madame Stella COCHETON, 1^{ère} Vice-Présidente reçoit délégation pour :
↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier en cas de vacance de poste

.../...

- Monsieur Jean-Marc MORETTI, 2^{ème} Vice-Président reçoit délégation pour :
↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du 1^{er} Vice-Président
 - M. Laurent ALLANIC, 3^{ème} Vice-Président, reçoit délégation pour :
↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du 2^{ème} Vice-Président
 - M. Franck BOITEL, 4^{ème} Vice-Président, reçoit délégation pour :
↳ exercer les compétences du Président, en cas d'absence ou d'empêchement du 3^{ème} Vice-Président
- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

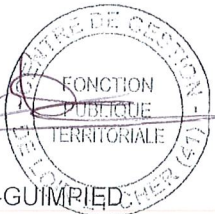
Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 9 juillet 2026

La secrétaire de séance,



Nicole JEANTHEAU

Le Président,

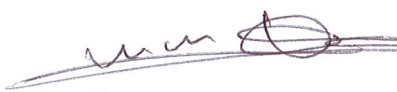


Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 17 juillet 2026
Exécutoire le : 17 juillet 2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président



Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED